



Le serment Vincentien :

Dans la limite de nos possibilités :

Nous faisons la PROMESSE de tout faire en notre pouvoir pour répandre la Loi de l'Amour du Christ chez tous les hommes et les femmes, en accomplissant les œuvres de miséricorde spirituelles et corporelles.

Nous faisons la PROMESSE de nous sanctifier par la fréquentation de la messe et la réception assidue des Sacrements, afin de mieux remplir nos obligations en tant que Vincentiens.

Nous faisons la PROMESSE de visiter les Pauvres et les Malades chez eux et dans les établissements, afin de pourvoir à leurs besoins, aussi bien spirituels que matériels.

Nous faisons la PROMESSE de transmettre la connaissance de notre Foi à nos amis dans le besoin et à ceux avec qui nous entrons en contact, en partageant avec eux notre Foi et la Bonne Nouvelle à travers nos actions.

Nous faisons la PROMESSE de participer à la retraite annuelle et aux 2 journées de fête de la Société, afin de raviver notre zèle pour les âmes.

Nous faisons la PROMESSE de faire avancer les œuvres de miséricorde par notre offrande à la quête secrète, dans la limite de nos moyens.

Nous faisons la PROMESSE d'accroître l'influence de la Société en persuadant des personnes qualifiées, en particulier de jeunes hommes et femmes, de rejoindre la Société et de les guider par notre expérience.

Nous faisons la PROMESSE de prier les uns pour les autres, afin de nous renforcer dans notre vocation en tant que Vincentiens.